

---

**« Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui » –  
Recommandation 410 (2017) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux  
du Conseil de l'Europe**

(Réponse adoptée par le Comité des Ministres le 3 octobre 2018  
lors de la 1326<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres)

---

1. Le Comité des Ministres salue la Recommandation 410 (2017) du Congrès intitulée « Les langues régionales et minoritaires en Europe aujourd'hui », qu'il a transmise au Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, pour information et commentaires éventuels.
2. Le Comité des Ministres félicite le Congrès pour son initiative opportune, puisque le texte a été adopté pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte des langues. Cette année, cela fait 20 ans que la Charte est entrée en vigueur et le Comité des Ministres profitera de cet anniversaire pour essayer de donner un nouvel élan à ce traité majeur du Conseil de l'Europe. Sous la présidence croate, qui a fait figurer la Charte parmi ses priorités, une conférence internationale s'est tenue sur le sujet les 18 et 19 juin 2018 à Strasbourg. Cet événement, qui a réuni de nombreux acteurs et parties prenantes, a été l'occasion de dresser le bilan des réalisations liées à la Charte, de réfléchir aux moyens de rendre celle-ci plus efficace en renforçant son mécanisme de contrôle, d'identifier les défis actuels et de voir comment le Conseil de l'Europe pourrait contribuer à les relever.
3. Dans sa recommandation (paragraphe 13c), le Congrès encourage une plus large reconnaissance de la Charte. Le Comité des Ministres, qui partage ce point de vue, invite régulièrement les États qui ne l'ont pas fait à envisager de signer et/ou de ratifier la Charte. En outre, l'importance d'une plus large ratification a été soulignée lors de la conférence susmentionnée.